



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 20 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 13 novembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 56
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane GODARD	Madame Laurence GERBET
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	JACQUEMARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	BOURGUIGNAT
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Najoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Marien LOVICH	Madame Mélanie BALSON	Madame Catherine HERVIEU
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Delphine BLAYA	Madame Nora EL MESDADI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Najoua
BELHADEF
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE**Vœu pour bannir l'utilisation de l'écriture inclusive**

Le présent vœu a déjà été déposé en 2021. Notre groupe fait le choix de le déposer de nouveau après la déclaration importante du Président de la République, Emmanuel MACRON, contre l'écriture inclusive lors de l'inauguration de la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts, ainsi que l'adoption au Sénat, à une très large majorité, d'une proposition de loi visant à « protéger la langue française des dérives de l'écriture dit inclusive ».

- Considérant que l'écriture inclusive, en particulier sa variante consistant à utiliser un point médian pour faire apparaître simultanément les formes féminines et masculines d'un mot employé au masculin dans son sens générique, méconnaît les règles de l'orthographe et de la syntaxe française ;
- Considérant qu'il importe d'écrire en Français intelligible par tous ;
- Estimant préférable la recherche de la féminisation des mots, en particulier pour les métiers, grades et fonctions ;
- Soulignant que l'écriture inclusive crée une barrière supplémentaire pour un grand nombre de personnes fragiles ;
- Rappelant la circulaire du Premier Ministre Édouard PHILIPPE de 2017 invitant les Ministres à proscrire l'écriture inclusive des textes officiels ;
- Rappelant également la circulaire du Ministre de l'Éducation Nationale de Mai 2021 l'interdisant à l'école car elle « fait obstacle à la lecture et à la compréhension de l'écrit » ;

Par le présent vœu, les élus municipaux déconseillent vivement l'usage de l'écriture inclusive dans les actes, courriers, délibérations et rapports, à commencer par ceux de la Ville de Dijon.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'adopter** le vœu.

SCRUTIN	POUR : 7	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 52	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 3 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN